



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : cadastre

Question écrite n° 42535

Texte de la question

M. Pierre Albertini attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences, pour les communes, petites et moyennes, de la réforme des services fiscaux lancée au mois de janvier 2000. Les élus locaux s'inquiètent, en effet, de la restructuration possible des centres d'impôts fonciers et s'interrogent sur le devenir des missions techniques des services du cadastre qui travaillent, actuellement, en collaboration et en concertation étroite avec les mairies, à la satisfaction de nos concitoyens. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des intentions du ministère sur cette question.

Texte de la réponse

Le cadastre aujourd'hui comporte 6 000 agents, qui remplissent deux missions : une mission d'assiette et de recouvrement des impôts fonciers et une mission topographique. Ces deux missions sont indispensables pour l'Etat et pour les collectivités locales. Il n'est pas question de les remettre en cause mais, au contraire, de les conforter. Et c'est le sens de la réflexion qui est actuellement menée par la direction générale des impôts pour adapter les procédés actuels aux nouvelles technologies. Aucun projet n'a été arrêté à ce jour. Les décisions qui seront prises renforceront la mission cadastrale, et les élus seront précisément informés de la teneur et des conséquences de ces décisions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Albertini](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42535

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2000, page 1230

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3262